

MAIRIE D'AURADÉ

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 25 février 2015 à 20h30, sur convocation régulière et sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres.

Sont présents à cette réunion :

Mesdames CASTAING Anne-Marie, COASSIN Sylvie, LAVAUD Laurence, REY Hélène.

Messieurs CASTAING Philippe, CASONATO Lilian, CLOS Gérard, LAMAGAT Hugues, LARROQUE Francis, LOUBENS Pierre, POLIANI Alexandre, POMIES David, SERVAT Jean-Claude.

Absents Excusés :

Madame Jacqueline BAYLAC

Monsieur Pascal COSTANZO

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Monsieur Lilian CASONATO est désigné secrétaire de séance

Monsieur le Maire présente l'ordre du Jour.

Ordre du Jour :

- Présentation et vote du Compte administratif et compte de Gestion commune et CCAS
- Orientation budgétaire 2015
- Délibération pour la nomination d'un régisseur de recette
- Délibération concernant le service ADS de la CCGT
- Délibération dématérialisation des convocations
- Questions diverses (boulodrome, Assurance du personnel communal)

1- Présentation et vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion de la Commune

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales, le Maire en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote. Monsieur Pierre LOUBENS, présidera cette séance.

Monsieur le Maire présente le Compte administratif et le Compte de Gestion. Il rappelle au Conseil que le compte administratif présente la réalité des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement faites sur l'année écoulée. Il précise que le budget est voté par chapitre.

Section de fonctionnement

Dépenses :

Chapitre 011 : Charges à caractères général (eau, électricité, fournitures, entretien, maintenance, télécommunications...) : il a été mandaté 153 073.65€ (budgétisé 155 487.00€)

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'en 2014, beaucoup d'entretien de voirie ont été effectué sur la Commune (55 865.64€).

Chapitre 012 : Charge de personnel: Ce chapitre représente toujours une part importante dans le budget d'une commune. Il a été mandaté en 2014, 158 719.08€ en charge de personnel.

En dépenses de fonctionnement, en 2014 le total mandaté s'élève à **405 510.81€**.

Recettes

Chapitre 73 : Impôts et Taxes : La Commune a perçu 169 986.62€ d'impôts et taxe (foncières, d'habitation) mais aussi environ 40 000.00€ de recette versé par la Communauté de Commune de la Gascogne Toulousaine.

Chapitre 074 : Dotations et participations, l'Etat a versé à la commune 194 686.76€. Sachant qu'à partir de l'année prochain, les dotations de l'Etat vont commencer à diminuer.

Chapitre 077 : Produits exceptionnels : La commune perçoit chaque année une somme par la société Imérys pour la glaisière. Pour 2014, la commune a reçu 4008.00€.

En recettes de fonctionnement, en 2014, la Commune a perçu **434 434.88€**.

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre 21 : la Commune a acheté un terrain pour un montant de 127 356.73€.

Des travaux important ont été réalisé sur le bâtiment scolaire (14 394.12€)

Chapitre 23: 20 876.50€ ont été mandatés pour les travaux de la future Mairie.

Chapitre 16: En 2014, la commune à 27 389.67€ d'emprunt.

En dépenses d'investissement, la commune a mandaté **200 400.53€**

Recettes

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il avait été budgétisé 123 275.00€ pour les subventions concernant la construction de la Mairie. Les travaux n'ayant pas commencé, les subventions n'ont pas encore été versées.

Chapitre 10 : Dotations Fonds divers réserves. La commune a perçu 3 751.00€ de FCTVA, 10 896.98€ de Taxe d'aménagement.

En recettes d'investissement, la commune a perçu **237 458.59€**

Résultat de l'exercice 2014 :

- Section Investissement : 37 058.06€
- Section Fonctionnement : 28 924.27€

Soit un excédent de 65 982.33€ pour 2014

Monsieur Pierre LOUBENS, demande à Monsieur le Maire de bien vouloir se retirer pour le vote. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'approuver le compte de gestion et le compte administratif 2014 et d'affecter le résultat de fonctionnement recette pour 2015, au compte C/002, soit 206 444.34€.

2- Présentation et vote du Compte Administratif et Compte de Gestion CCAS

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif et le Compte de Gestion. Concernant le CCAS, il n'y a pas de dépenses ou de recettes en section d'investissement.

Section de fonctionnement

Dépenses :

Chapitre 011 : 1680.21€, achat des colis de Noël.

En dépenses de fonctionnement, le CCAS a mandaté **1680.21€**

Recettes :

Chapitre 77 : le CCAS a perçu 1000.00€ de don

En recette de fonctionnement, le CCAS a perçu **1000.00€**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré décide d'approuver le Compte administratif et le Compte de Gestion 2014.

3- Orientations Budgétaires

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal des projets qui pourraient voir le jour en 2015 :

- Extension du Boulodrome : Monsieur le Maire propose de lancer un appel d'offre pour lancer l'opération d'extension du boulodrome. Il propose de contacter Mme LACOSTE à la CCGT qui gère les marchés publics.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de lancer un appel d'offre pour lancer l'opération d'extension du boulo-drome.

- Rénovation de la toiture du presbytère : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que plusieurs devis avaient été demandés pour la rénovation de la toiture du presbytère. Ces devis étaient très importants (entre 25 000€ et 40 000€). De ce fait Monsieur le Maire propose pour commencer de réparer une partie de la toiture. Les devis vont être réactualisés en prenant en compte que la rénovation de la partie Nord (côté jardin). Ce dossier va être traité rapidement car il y a de gros problèmes d'infiltrations.
- Il est à noter que les travaux sur la voirie vont continuer à être menés. Notamment au Crabet où, il y a des nids de poules assez importants.
- Les travaux de la construction de la Mairie ont débuté. Les fondations sont prévues la semaine prochaine. Monsieur le Maire précise que l'entreprise ROTGE est très professionnelle.
- Révision de la carte communale, une réunion intercommunale a lieu lundi 2 mars à 20h30 pour la révision des documents d'urbanisme à Auradé. Monsieur le Maire rappelle que notre carte communale doit être mise en conformité avec le SCOT. Il précise que lors de cette révision, les zones constructibles vont être modifiées.
De plus, il informe le Conseil qu'Auradé et Lias, sont les deux seules communes à avoir respecté les objectifs prévus pour 2017 concernant l'augmentation du nombre d'habitants sur la commune. En effet toutes les autres communes de la C.C.G.T ont largement dépassé les prévisions du SCOT.

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite à une réunion des finances à la C.C.G.T, il a été décidé de revoir à la baisse les projets d'investissement intercommunaux. En effet, avec la diminution des aides de l'Etat, il ne sera pas possible à la C.C.G.T de réaliser tous les investissements prévus.

4- Délibération pour la nomination d'un régisseur de recette

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de nommer un nouveau régisseur de recette. Sachant que la Secrétaire de Mairie avait été nommée régisseur suppléant. Il propose de la nommer titulaire.

Il précise qu'un régisseur de recette est chargé pour le compte des Comptables Publics d'opérations d'encaissement (cantine et garderie). Le régisseur est personnellement et pécuniairement responsable de la garde et de la conservation des fonds et valeur qu'il recueille, de la conservation des pièces justificatives ainsi que de la tenue de la comptabilité des opérations.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de nommer la Secrétaire de Mairie, Flavie ROBERT, régisseur de recette.

5- Délibérations concernant le Service ADS de la C.C.G.T

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait décidé de confier le service ADS, à la C.C.G.T qui débutera en juillet 2015.

Il souhaitait rediscuter de ce sujet avec le Conseil, en effet, la Commune d'Auradé n'est pas obligé d'adhérer au 1^{er} juillet 2015 au service ADS de la C.C.G.T. Elle peut attendre encore jusqu'à fin 2015. Mais Monsieur le Maire, après réflexion précise que si nous n'adhérons pas de suite avec les autres communes, nous n'allons pas bénéficier des formations qui vont être mis en place.

De ce fait, il propose au Conseil de ne pas changer la date d'adhésion au service ADS de la C.C.G.T, soit au 1^{er} juillet 2015.

Le Conseil Municipal, décide de rester sur cette date d'adhésion et de ne pas changer son avis.

Monsieur le Maire précise que concernant ce service, il va coûter environ 200 000.00€ à la C.C.G.T. De ce fait, les communes vont devoir rembourser ce service. Il a donc été décidé que la C.C.G.T, prendrait à sa charge 25% des frais et les communes payerait 75% des frais au pro-rata du nombre de permis, déclaration préalable déposé.

6- Délibération pour la dématérialisation des convocations au Conseil Municipal

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, les convocations au Conseil Municipal sont adressées par écrit sous quelques formes que ce soit au domicile des conseillers municipaux.

Monsieur le Maire propose de bien vouloir accepter de recevoir les convocations du Conseil Municipal (accompagnées des notices et annexes éventuelles) par courrier électronique (courriel).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de dématérialiser les convocations du Conseil Municipal.

Monsieur Lilian CASONATO, fait part de la demande d'un administré d'ajouter sur le site internet les dates des Conseils Municipaux. Monsieur le Maire répond favorablement à cette demande.

7- Délibération pour l'ouverture des crédits budgétaires en investissement avant le vote du budget primitif 2015

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que certaines factures d'investissement concernant la construction de la Mairie doivent être mandatées avant le vote du budget primitif 2015. De ce fait il propose d'ouvrir les crédits, dans la limite du quart des crédits votés en 2014, sous réserve, que celles-ci soient reprises et complétées lors du vote de celui-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'ouvrir les crédits en investissement avant le vote du budget primitif 2015 dans la limite du quart des crédits votés en 2014 afin de pouvoir payer les dépenses engagées en investissement.

8- Questions diverses

- Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que la commune dispose d'une assurance du personnel. De ce fait suite au décès de Mme LAURENDON, le capital décès s'élève à environ 20 000.00€. Il propose de verser directement cette somme à la famille, et ensuite de demander le remboursement à notre assurance. Le Conseil Municipal approuve cette décision
- Monsieur SERVAT, informe le Conseil qu'un appel d'offre avait été lancé avec la Communauté de Communes de Saiguède pour la restauration scolaire. L'offre retenue est celle de la Société Ansamble. Un contrat de trois ans va être signé.
- Monsieur le Maire informe le Conseil, que le TAP Ruralité, a débuté mardi avec les enfants de CM2. Il indique que les enfants ont été ravis de ce nouveau TAP proposé. Madame Jeanne LAFFONT a indiqué que les enfants ont été très attentifs et intéressés.
- Monsieur POMIES, indique au Conseil que suite à l'assemblée générale de la SAVES, deux communes ont été intégrées au syndicat. Il précise l'intérêt pour l'aménagement et l'entretien sur la gestion du bassin versant de la Save.
- Monsieur le Maire informe le Conseil que suite aux temps, la plantation des arbres et reportée à une date ultérieure.
- Monsieur le Maire, informe l'assemblée, que suite au transfert de la compétence jeunesse, tout le périscolaire va être transféré à la Communauté de Commune de la Gascogne Toulousaine (garderie, TAP...)

Séance levée à 23h00